

Désignation de l'entreprise										SAS ABCG EML PIANOS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																															
Adresse de l'entreprise										69005 LYON 05										Durée de l'exercice précédent*										12																															
Numéro SIRET*										79475504100017										Néant										*																															
																				Exercice N clos le,										31/10/2024																															
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3																															
Capital souscrit non appelé										(I) AA																																																			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *										AB										AC																																							
		Frais de développement *										CX										CQ																																							
		Concessions, brevets et droits similaires										AF										370										370																													
		Fonds commercial (1)										AH										186 121										186 121																													
		Autres immobilisations incorporelles										AJ										AK																																							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL										AM																																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains										AN										AO																																							
		Constructions										AP										AQ																																							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										27 704										15 650																													
		Autres immobilisations corporelles										AT										128 360										76 406																													
		Immobilisations en cours										AV										AW																																							
		Avances et acomptes										AX										AY										CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL																													
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS										CT																																							
		Autres participations										CU										CV										BLAISE CHARLOT																													
		Créances rattachées à des participations										BB										BC																																							
		Autres titres immobilisés										BD										BE																																							
		Prêts										BF										BG																																							
		Autres immobilisations financières*										BH										12 068										12 068																													
TOTAL (II)										BJ										354 624										BK										92 057										262 567											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements										BL										BM										74 828										(74 828)																			
		En cours de production de biens										BN										BO																																							
		En cours de production de services										BP										BQ																																							
		Produits intermédiaires et finis										BR										BS																																							
		Marchandises										BT										553 085										BU										553 085																			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes										BV										BW																																							
		Clients et comptes rattachés (3)*										BX										151 219										BY										151 219																			
		Autres créances (3)										BZ										279 307										CA										279 307																			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé										CB										CC																																							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD										CE																																							
Comptes de régularisation	Disponibilités										CF										262 105										CG										262 105																				
	Charges constatées d'avance (3)*										CH										9 622										CI										9 622																				
	TOTAL (III)										CJ										1 255 339										CK										74 828										1 180 511										
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)										CW																																																		
	Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																		
	Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1 609 964										1A										166 885										1 443 079											
Renvois : (1) Dont droit au bail :																				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an										CR											
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :											

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS ABCG EML PIANOS		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 750)			DA	12 750	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 275	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	827 620	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	270 717	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 112 362	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	25 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 883	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	49 014	
	Dettes fiscales et sociales			DY	215 680	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	38 138	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	330 716		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 443 079		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	305 716
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABCG EML PIANOS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 1 443 079 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 270 717 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	186 121			186 121
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	370			370
Immobilisations incorporelles	186 491			186 491
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 704			27 704
- Installations générales, agencements aménagements divers	59 652			59 652
- Matériel de transport	57 183	4 306		61 489
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 530	690		7 220
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	151 069	4 996		156 065
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 376	693		12 069
Immobilisations financières	11 376	693		12 069
ACTIF IMMOBILISE	348 936	5 689		354 625



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 996	693	5 689
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 996	693	5 689
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2024
Éléments achetés	186 121
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	186 121



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 809	3 842		15 651
- Installations générales, agencements aménagements divers	25 682	5 669		31 351
- Matériel de transport	31 685	6 678		38 362
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 212	481		6 693
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	75 387	16 670		92 057
ACTIF IMMOBILISE	75 387	16 670		92 057

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 490
Total	6 490

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 750,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 5,10 euros.

Provisions

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 426
Dettes provis. pr congés à payer	19 890
Personnel - autres charges à payer	65 000
Charges sociales s/congés à payer	7 411
Charges sociales - charges à payer	22 750
Etat - autres charges à payer	2 401
Total	120 878

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 622		
Total	9 622		

A B C G

Société par actions simplifiée
Au capital de 12 750 euros
Siège social : 27 QUAI ROMAIN ROLLAND
69005 LYON
794 755 041 RC SLYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 AVRIL 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 270 717,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	270 717,13 euros
------------------------	------------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte « autres réserves »	109 282,87 euros
--	------------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	380 000,00 euros
---	------------------

A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 298,04 euros par action	380 000,00 euros
--	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 718 337,47 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 380 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

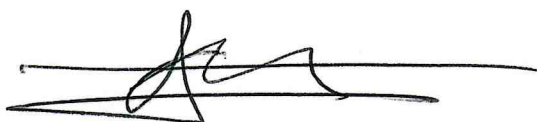
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.